

2 mars 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue en la salle du conseil, le lundi 2 mars 2015 à 20 h 00. L'assemblée est présidée par son honneur le maire, Monsieur Marcel Loyer. Sont également présents Mesdames les conseillères Françoise Boudrias et Marie-France Bouchard et Messieurs les conseillers Martin Chaput, Yves Blanc et Michel Lambert.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Claude Gagné est également présent.

Monsieur Daniel Gravel, conseiller, est absent.

#### **MOT DE BIENVENUE**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Période de questions**
- 03- **Adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Séance ordinaire du 2 février 2015 et séance extraordinaire du 11 février 2015
- 04- **Correspondance**
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance
- 05- **Administration**
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer
  - 5.2 Contrat social proposé par le Réseau FADOQ – Région Lanaudière – en faveur d'une qualité de vie des aînés
  - 5.3 Participation au colloque 2015 du Carrefour action municipale et famille
- 06- **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 6.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2015
  - 6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2015
  - 6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2015-00001 – Lot P296
- 07- **Sécurité publique**
  - 7.1 Octroi d'un contrat de préparation et peinture de la caserne d'incendie municipale
  - 7.2 Octroi d'un contrat de fourniture et d'installation de luminaires pour la caserne d'incendie municipale
- 08- **Loisirs et culture**
  - 8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2015
  - 8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2015
  - 8.3 Demande d'autorisation d'utiliser une partie du territoire de Sainte-Mélanie pour le marathon source de vie de Sainte-Marcelline-de-Kildare
- 09- **Hygiène du milieu et travaux publics**
  - 9.1 Reconduction du contrat de communication GPS pour véhicules de déneigement – Gestion Écono Plus Inc.
  - 9.2 Rapport de l'inspecteur au Travaux publics pour le mois de février 2015
  - 9.3 Remplacement de deux échelles – Réservoir d'aqueduc Village
  - 9.4 Transfert du contrat d'entretien des sentiers de ski de fond 2014/2017

9.5 Transfert du contrat de déneigement pour la station d'aqueduc chemin Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal, la patinoire et les bornes à incendie 2014/2017

9.6 Permis de voirie – Entretien et raccordement routier dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports

10- Varia

11- Période de questions

12- Levée de la séance

2015-03-043

01 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput

Appuyé par Monsieur Yves Blanc

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'ajouter le point 6.4 à l'ordre du jour intitulé :

*Ajustement d'honoraires professionnels pour mandat en cours et ajout au mandat – Plan directeur d'infrastructures du périmètre d'urbanisation*

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput

Appuyé par Madame Françoise Boudrias

Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 03.

Aucune question.

La période de questions est close à 20 h 03.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2015-03-044

3.1 Séance ordinaire du 2 février 2015 et séance extraordinaire du 11 février 2015

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au secrétaire-trésorier.

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias

Appuyé par Madame Marie-France Bouchard

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 février 2015 et de la séance extraordinaire du 11 février 2015 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2015-03-045

4.1 Adoption du bordereau de correspondance

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période finissant le 28 février 2015.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert

Appuyé par Monsieur Martin Chaput

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période finissant le 28 janvier 2015.

Adoptée

**05- ADMINISTRATION**

2015-03-046

**5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 28 février 2015**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Madame Françoise Boudrias  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 28 février 2015 et autorise le secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **227 876.31 \$**

Décaissements : chèques 7007 à 7021	12 033.44 \$
Comptes fournisseurs : chèques 7022 à 7094	189 786.14 \$
Chèques annulés :	
Salaires du mois de février 2015	26 056.73 \$
Total de la période :	<b><u>227 876.31 \$</u></b>

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Claude Gagné  
Secrétaire-trésorier

2015-03-047

**5.2 Contrat social proposé par le Réseau FADOQ – Région Lanaudière – en faveur d'une qualité de vie des aînés**

**ATTENDU** que le Réseau FADOQ – Région Lanaudière propose un contrat social entre la société québécoise et la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à toutes les personnes aînées du Québec;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Madame Françoise Boudrias  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie s'engage à :

1. Prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relations sur la qualité de vie des personnes aînées, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes aînées.
2. Respecter l'intégrité morale et physique des personnes aînées dans toutes nos actions.
3. Reconnaître notre responsabilité collective envers les personnes aînées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société.
4. Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en œuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes aînées.

**DE MANDATER** Monsieur Marcel Loyer, maire pour signer le contrat social entre la société québécoise et la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente;

**D'ACHEMINER** une copie de la résolution et le contrat social à madame Agnès Derouin, présidente régionale pour la FADOQ – Région Lanaudière.

Adoptée

**2015-03-048**      **5.3- Participation au colloque 2015 du Carrefour action municipale et famille**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Madame Françoise Boudrias  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'AUTORISER** monsieur Marcel Loyer, maire, madame Marie-France Bouchard, conseillère, et monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs, à participer au colloque 2015 du Carrefour action municipale et famille qui aura lieu en mai prochain à Montmagny et que les frais d'inscription au montant de deux cent soixante dollars (260 \$) par participant et leurs frais de déplacement soient assumés par la Municipalité.

Adoptée

**06- URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**2015-03-049**      **6.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de février 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 28 février 2015 tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'urbanisme pour la période finissant le 28 février 2015.

Adoptée

**2015-03-050**      **6.2 Approbation du rapport de réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 12 février 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 12 février 2015, tel que préparé par monsieur Ludovic Bouchard, inspecteur en bâtiment.

**POUR CES MOTIFS,**      Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le 12 février 2015.

Adoptée

**2015-03-051**      **6.3 Demande de dérogation mineure numéro 2015-00001 – Lot P296**

**ATTENDU**

la demande de dérogation mineure numéro 2015-00001 déposée par monsieur Charles Desbiens, requérant pour l'immeuble situé au 20, 7<sup>e</sup> rang, situé dans la zone villégiature V-06-01 et portant le numéro de lot P-296 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que monsieur Charles Desbiens a présenté une demande de dérogation mineure conformément au règlement numéro 207-90 de la Municipalité de Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Sainte-Mélanie a tenu une rencontre le 12 février 2015 et a analysé cette demande de dérogation mineure;

**ATTENDU** que la demande de dérogation mineure consiste à permettre au requérant de maintenir un garage existant à 1.82 mètre de la ligne arrière dans la mesure où ce dernier sera annexé au bâtiment principal. Tel que stipulé à la grille des usages de la zone V-06-1 du règlement de zonage 228-92, la marge arrière minimale pour tout bâtiment principal résidentiel est de 4.5 mètres;

**ATTENDU** que les membres du CCU ont pris connaissance de tous les documents inhérents à ce dossier pour faire connaître leur recommandation au conseil municipal;

**ATTENDU** que la recommandation du CCU est d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2015-00001;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie de la présente résolution;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie accepte la demande de dérogation mineure numéro 2015-00001 telle que formulée.

Adoptée

2015-03-052

**6.4 Ajustement d'honoraires professionnels pour mandat en cours et ajout au mandat – Plan directeur d'infrastructures du périmètre d'urbanisation**

**ATTENDU** la résolution numéro 2012-07-132 du 3 juillet 2012 octroyant un mandat de services professionnels à la firme de génie conseil EXP pour la confection d'un plan directeur d'infrastructures du périmètre d'urbanisation de la Municipalité;

**ATTENDU** que le mandat s'est étiré dans le temps et a nécessité des ajustements aux services professionnels rendus à la Municipalité;

**ATTENDU** qu'il est opportun d'ajuster les honoraires professionnels du mandat en cours pour tenir compte de la situation ci-avant mentionnée;

**ATTENDU** qu'il est opportun d'ajouter au mandat original, l'analyse de divers scénarios de balancement hydraulique du réseau d'aqueduc, tel que formulé à la proposition du 2 mars 2015 par la firme de génie conseil EXP;

**ATTENDU**

qu'il est opportun d'ajouter au mandat original, une étude technico-économique des scénarios de développement du périmètre d'urbanisation, tel que formulé à la proposition du 18 février 2015 par la firme de génie conseil EXP;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Monsieur Yves Blanc  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'APPROUVER** une dépense supplémentaire de huit mille sept cent quarante-sept dollars et soixante-seize cents (8 747.76 \$) plus taxes, pour services rendus dans le cadre du plan directeur d'infrastructures;

**D'APPROUVER** une dépense supplémentaire n'excédant pas mille cinq cent dollars (1 500 \$) plus taxes, pour réaliser divers scénarios complémentaires de balancement hydraulique en supplément au plan directeur d'infrastructures;

**D'APPROUVER** une dépense supplémentaire n'excédant pas deux-mille cinq cent dollars (2 500 \$) plus taxes pour compléter le mandat de plan directeur d'infrastructures d'ici la fin de l'exercice financier 2015;

**D'OCTROYER** un mandat complémentaire pour la réalisation d'une analyse technico-économique au montant de sept mille trois cent dollars (7 300 \$) plus taxes;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en appropriant au revenu de l'exercice un montant équivalent provenant du surplus accumulé non affecté, net de toute subvention ou aide octroyée à cette fin, le cas échéant.

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Marcel Loyer, maire et monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**07- SÉCURITÉ PUBLIQUE**

2015-03-053

**7.1 Octroi d'un contrat de préparation et peinture de la caserne d'incendie municipale**

**ATTENDU**

la réception et l'ouverture de deux soumissions pour la préparation et la peinture à la caserne d'incendie de Sainte-Mélanie située au 14, rue Louis-Charles-Panet le 19 février 2015 à 11 h 01 :

- Bertrand Ayotte;
- 9153-1343 Québec Inc.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** le contrat pour la préparation et la peinture à la caserne d'incendie de Sainte-Mélanie au plus bas soumissionnaire conforme, soit **9153-1343 Québec Inc.** de Sainte-Mélanie, au montant de onze mille sept cent vingt-sept dollars et quarante-cinq cents (11 727.45 \$) taxes incluses;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en affectant le fonds d'administration aux postes budgétaires appropriés;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2015-03-054

**7.2 Octroi d'un contrat de fourniture et d'installation de luminaires pour la caserne d'incendie municipale**

**ATTENDU**

la réception et l'ouverture de trois soumissions relatives à la fourniture et l'installation de luminaires pour l'intérieur et des encastrés pour l'extérieur de la caserne d'incendie de Sainte-Mélanie située au 14, rue Louis-Charles-Panet le 19 février 2015 à 11 h 01 :

- Yvon St-Georges Inc.;
- 9111-9842 Québec Inc.;
- Léo Landreville.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**D'ADJUGER** le contrat de fourniture et d'installation de luminaires de la caserne d'incendie de Sainte-Mélanie au plus bas soumissionnaire conforme, soit **9111-9842 Québec Inc.** de Joliette, au montant de huit mille quatre cent vingt-et-un dollars et quatre-vingt-douze cents (8 421.92 \$) taxes incluses selon l'option deux (encastrés au LED à l'extérieur);

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en affectant le fonds d'administration aux postes budgétaires appropriés;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Marcel Loyer, maire et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

08- LOISIRS ET CULTURE

2015-03-055

8.1 Invitation à la Fête nationale du Québec 2015

**ATTENDU** que la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

**ATTENDU** que la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires du Québec;

**ATTENDU** que la population de la Municipalité de Sainte-Mélanie souligne la Fête nationale chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

**ATTENDU** que la Municipalité de Sainte-Mélanie a déjà manifesté, dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

**ATTENDU** que la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du Mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Françoise Boudrias  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame le 24 juin, Fête nationale du Québec, et qu'elle invite la population à souligner avec fierté en prenant part aux célébrations.

Adoptée

2015-03-

8.2 Demande d'aide financière Fête nationale du Québec 2015

**ATTENDU** la tenue d'activités diverses soulignant la Fête nationale du Québec 2015 à Sainte-Mélanie;

**ATTENDU** le programme d'assistance financière pour la Fête nationale du Québec 2015;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Madame Françoise Boudrias  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**DE DEMANDER** l'aide financière au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec/Mouvement national des Québécoises et Québécois pour la réalisation des activités de la Fête nationale 2015 à Sainte-Mélanie;

**DE MANDATER** monsieur Martin Alarie, technicien en loisirs et/ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée



2015-03-057

**8.3 Autorisation d'utiliser une partie du territoire de Sainte-Mélanie pour le marathon Source de vie de Sainte-Marcelline-de-Kildare**

**ATTENDU** la demande d'autorisation d'utiliser une partie du territoire de Sainte-Mélanie pour le marathon Source de vie de Sainte-Marcelline-de-Kildare qui se tiendra le dimanche 2 août 2015, déposée par monsieur Gilles Morrissette le 29 janvier 2015;

**ATTENDU** que les deux parcours prévus de 42.2 km et 21.1 km empruntent une partie des routes situées sur le territoire de Sainte-Mélanie, de Saint-Ambroise-de-Kildare et de Sainte-Marcelline-de-Kildare et que certaines rues empruntées requièrent l'approbation du Ministère des Transports, de la Sécurité du Québec;

**ATTENDU** que la demande d'autorisation déposée par monsieur Gilles Morrissette, en date du 29 janvier 2015, engage ce dernier à déposer une demande d'approbation auprès des parties concernées;

**ATTENDU** que l'organisation de cette activité, son tracé et son déroulement sont sous l'entière responsabilité des requérants et que ceux-ci dégagent entièrement la responsabilité de la Municipalité de Sainte-Mélanie à cet effet;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Martin Chaput Appuyé par Madame Françoise Boudrias Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** les participants du marathon Source de vie de Sainte-Marcelline à circuler sur les routes situées sur le territoire de Sainte-Mélanie selon l'itinéraire déposé le 29 janvier 2015 par monsieur Gilles Morrissette et selon l'obtention des approbations auprès des parties concernées.

Adoptée

**09- HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS**

2015-03-058

**9.1- Reconduction du contrat de communication GPS pour véhicules de déneigement – Gestion Écono Plus Inc.**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DE RENOUVELER** le contrat de communication de 4 unités de GPS à cinquante dollars (50 \$) par mois par unité plus taxes, pour une période de 24 mois, à la compagnie Gestion Écono Plus Inc. ;

**D'AUTORISER** monsieur Claude Gagné, directeur général, à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2015-03-059

**9.2 Rapport de l'inspecteur en Travaux publics pour le mois de février 2015**

Monsieur Claude Gagné, secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 28 février 2015 tel que préparé par monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur en Travaux publics.

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Monsieur Michel Lambert  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période finissant le 28 février 2015.

Adoptée

2015-03-060

**9.3 Remplacement de deux échelles – Réservoir d'aqueduc Village**

**ATTENDU**

que les deux échelles d'aluminium installées dans chacun des bassins du réservoir d'aqueduc Village sont endommagées et que leur remplacement est devenu nécessaire;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Michel Lambert  
Appuyé par Monsieur Martin Chaput  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie autorise le remplacement de deux échelles installées dans chacun des bassins du réservoir d'aqueduc Village situé au 1280, route Principale;

**D'ACCEPTER** la proposition de la compagnie **All-Inox, division de SYRI** à Saint-Félix-de-Valois, visant l'achat de deux échelles à 2 sections en acier inoxydable, tel que décrit à la proposition déposée par monsieur Jean Couturier, chargé de projets, le 11 février 2015, au montant de deux mille quatre cent cinquante dollars (2 450 \$) excluant les taxes applicables;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au fonds des abonnés de l'aqueduc Village;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur en voirie ou monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente résolution.

Adoptée

2015-03-061

**9.4 Transfert du contrat d'entretien des sentiers de ski de fond 2014/2017**

**ATTENDU**

que la résolution numéro 2014-09-212 octroyait un contrat d'entretien des sentiers de ski de fond pour une période de trois ans, soit de 2014 à 2017 à monsieur Yvon Vincent;

**ATTENDU**

le décès de monsieur Yvon Vincent survenu le 13 janvier 2015;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Madame Marie-France Bouchard  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie accepte la demande de transfert de contrat à **monsieur Ange-Lys Vincent** pour l'entretien des sentiers de ski de fond aux mêmes conditions soit :

Hiver 2014/2015 : 3 300 \$

Hiver 2015/2016 : 3 300 \$

Hiver 2016/2017 : 3 300 \$

Adoptée

2015-03-062

**9.5 Transfert du contrat de déneigement pour la station d'aqueduc chemin Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal, la patinoire et les bornes à incendie 2014/2017**

**ATTENDU**

que la résolution numéro 2014-09-208 octroyait un contrat de déneigement pour la station d'aqueduc chemin Neveu, la station de pompage d'aqueduc Village, la salle Oasis-Joly, le Centre des loisirs, le presbytère, le garage municipal, la patinoire et les bornes à incendie 2014/2017 à monsieur Yvon Vincent,

**ATTENDU**

le décès de monsieur Yvon Vincent survenu le 13 janvier 2015;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par Monsieur Martin Chaput  
Appuyé par Madame Françoise Boudrias  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie accepte la demande de transfert de contrat à **monsieur Daniel Vincent, Vincent Déneigement**, aux mêmes conditions, pour le contrat de déneigement des emplacements suivants:

**Station d'aqueduc chemin Neveu**

Hiver 2014/2015 : 1 150 \$

Hiver 2015/2016 : 1 150 \$

Hiver 2016/2017 : 1 175 \$

**Station de pompage d'aqueduc Village**

Hiver 2014/2015 : 725 \$

Hiver 2015/2016 : 725 \$

Hiver 2016/2017 : 750 \$

**Centre des Loisirs**

Hiver 2014/2015 : 1 150 \$

Hiver 2015/2016 : 1 150 \$

Hiver 2016/2017 : 1 175 \$

**Salle Oasis-Joly (épandage d'abrasif inclus)**

Hiver 2014/2015 : 1 150 \$

Hiver 2015/2016 : 1 150 \$

Hiver 2016/2017 : 1 175 \$

**Presbytère (épandage d'abrasif inclus)**

Hiver 2014/2015 : 680 \$

Hiver 2015/2016 : 680 \$

Hiver 2016/2017 : 705 \$

**Garage municipal**

Hiver 2014/2015 : 800 \$

Hiver 2015/2016 : 800 \$

Hiver 2016/2017 : 825 \$

**Patinoire et bornes à incendie (sur demande)**

Taux horaire 2014/2015 : 68 \$ plus taxes

Adoptée

2015-03-063

**9.6 Permis de voirie – Entretien et raccordement routier dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports**

**ATTENDU** que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

**ATTENDU** que la Municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

**ATTENDU** que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

**ATTENDU** que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par Monsieur Michel Lambert Appuyé par Madame Marie-France Bouchard Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la Municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie pour les années 2015, 2016 et 2017 et qu'elle autorise monsieur Claude Gagné, directeur général et/ou monsieur Alain Lajeunesse, inspecteur municipal à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas dix mille dollars (10 000 \$), puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie;

**DE PLUS,** la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, le permis requis.

Adoptée

**10- VARIA**

Aucun point n'est ajouté.

11- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions est ouverte à 20 h 25.

- a) Comment rendre les réunions du conseil plus intéressantes ?
- b) Est-ce possible d'expliquer brièvement le rapport du service d'urbanisme et le rapport du service des Travaux publics ?

La période de questions est close à 20 h 30.

2015-03-064

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard

Appuyé par Monsieur Michel Lambert

Et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20 h 31.

Adoptée

---

**Marcel Loyer**  
Maire

---

**Claude Gagné**  
Directeur général et secrétaire-trésorier